

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 84/361 du 12/04/84
1875.DGFF.DFP/28

acceptant la démission de son emploi
présentée par Monsieur BOUNGOU Thomas,
Pharmacien de 5° échelon des services
sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/IAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1978 ;
(/u la loi n° 25/80 du 15.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1978 ;
(/u la loi n° 15/82 du 3.2.82 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1980, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 38/44 du 14.2.1985 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 66/373 du 22.11.68 fixant le
statut des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la
Santé Publique de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 2.8.62, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/82 du 3.2.82
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/193/FP du 3.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 23.1.81 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ;
(/u le décret n° 81/017 du 23.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.6.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 70/093 du 11.02.1978 portant intégration
et nomination de Monsieur BOUNGOU Thomas, dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique)
(/u la demande de démission du 10 Janvier 1984 ;
(/u la lettre n° 3334/IAS-CM du 8 Novembre 1983 du Mi-
nistre de la Santé et des Affaires Sociales à Brazzaville, transe-
mettant la demande de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

77

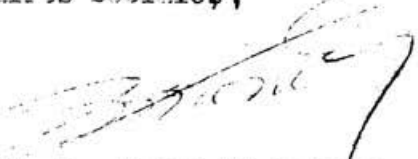
ARTICLE 1ER :- Est acceptée la démission de son emploi présentée par Monsieur KOUNGOU Thomas, Pharmacien de 5° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique), précédemment en service à l'Hôpital Général de Brazzaville.

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 10. Janvier 1984 date de la signature de la Commande de l'intéressé, sera enregistré, publié au J.O.M.C et communiqué partout où besoin sera./-

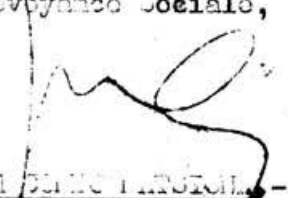
BRAZZAVILLE, LE 12 AVRIL 1984

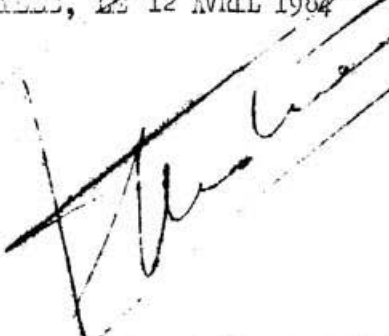
Par le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,


- Pierre Bonien POUSSOU-KOUNGOU. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


- Bernard PANGA TANGIAL. -


- Colonel Louis SYLVAIN-GOMI. -

Le Ministre des Finances,


- Iéini Ossétounba LEKOUNDZOU. -

APPLICATIONS :

J.O.M.C.....2
D.R.F.P.....5
M.F.S.P.....2
D.F.S. ASSURANCE.....2
D.E.....3
D.C.F.....2
M.F.I. S.A.N.E.....2
D.G.S.P.....2
D.O.S.E.R.....3
S.G.M./B.C.....3
I.N.T.E.R.N.E.....1./-

